

Avis voté à la séance plénière du 26 novembre 2019

# La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes

## Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« Mes amis, retenez ceci, il n'y a ni de mauvaises herbes, ni mauvais hommes. Il n'y a que de mauvais cultivateurs ». Vous avez peut-être reconnu l'extrait du livre de Victor Hugo, ou bien êtes-vous allés voir le film « *Les Misérables* », qui met en lumière cette citation.

Pas de mauvaises herbes, ni de mauvais hommes : c'est ce que montre cet avis. 44 % des personnes détenues ont entre 18 et 30 ans. 76 % ont un niveau d'études inférieur ou égal au CAP. 9 % se déclaraient sans logement.

Si la précarité n'excuse rien, elle explique beaucoup de comportements.

Les témoignages des personnes rencontrées au cours de cet avis nous montrent que le passage à l'acte peut entendre répondre aux besoins les plus primaires, auxquels nous aspirons toutes et tous : se nourrir, subvenir aux besoins de sa famille, se sentir reconnu.e, appartenir à un groupe, trouver sa place dans la société.

Les jeunes en détention sont, dans la plupart des cas, issu.es de familles précaires, qui n'arrivent pas à vivre malgré leur travail. Ce sont des jeunes en échec scolaire, victimes de discrimination, et qui n'ont pour projet d'avenir qu'une insertion sociale et professionnelle difficile voire inexistante, faute des diplômes non obtenus et d'un cumul de difficultés.

Là où les cultivateurs n'apportent pas de solutions tangibles pour répondre à ces besoins, ce sont d'autres acteur.rices et d'autres lois qui priment. Jusqu'à quand ? L'étincelle qui déclenche l'explosion de certains territoires est proche, et s'est manifestée cette année.

Alors que faire ? L'avis nous donne de nombreuses pistes et nous souhaitons en relever plusieurs.

En premier lieu, il convient de lutter plus en amont contre la précarité des jeunes. Notre groupe rappelle l'importance et l'urgence de faire entrer les jeunes de moins de 25 ans dans le droit commun. Nous regrettons également la suppression de l'allocation temporaire d'attente qui était ouverte aux jeunes dès 18 ans, et qui leur permettait une ressource en sortie de prison. À ce titre, il est pertinent d'intégrer les personnes détenues dans la concertation sur le revenu universel d'activité en cours (RUA).

L'accès à l'emploi en sortie de détention doit en outre rester une priorité à poursuivre. Bruce et Larry nous ont rappelé les freins à lever pour permettre cet accès.

De plus, nous soutenons les propositions relatives au développement des quartiers arrivants et des quartiers de pré-sorties pour accompagner au mieux les jeunes et tous les détenu.es dans tout leur parcours de détention.

Enfin, comme l'avis le préconise, il est essentiel d'inclure dans l'exercice du droit d'expression et du pouvoir d'agir en détention les questions relatives à l'exercice des droits sociaux et à la réinsertion. C'est ainsi que les détenu.es seront davantage acteurs et actrices de leur vie.

Le groupe a voté cet avis qui tend à ce que toute la société soit une meilleure cultivatrice.